

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Document 769 – 10/10/2019

Descriptif

Objet	:	Centre sportif des Vernets, rue Hans-Wilsdorf 4, Mise en conformité de la production de froid et assainissement partiel des deux patinoires
Forme de mise en concurrence	:	Appel d'offres
Type de procédure	:	Ouverte
Mandat	:	Architecte Le montant estimé des travaux donnant droit aux honoraires est d'environ CHF 8'500'000.- HT
Date de publication dans la FAO	:	3 octobre 2019
Délai de rendu	:	19 novembre 2019, 11h00
Adjudicateur	:	Ville de Genève Département des constructions et de l'aménagement Direction du patrimoine bâti Rue du Stand 25 – 1204 Genève
Organisateur	:	idem
Inscription	:	Aucun émolument ni frais de dossier
Simap	:	No de publication : 1099069 Documents téléchargeables sur Simap
Communauté de soumissionnaires	:	Admise
Sous-traitance	:	Admise
Groupe d'évaluation	:	M. Philippe Meylan, Ville de Genève, Directeur du patrimoine bâti Mme Cristina Beck, Ville de Genève, architecte à la Direction du patrimoine bâti Mme Sybille Bonvin, Ville de Genève, Cheffe du service des sports M. Simon Chessex, Architecte externe Suppléant M. Christian Pesch, Adjoint de direction, Direction du patrimoine bâti
Critères d'adjudication	:	1. Qualité économique globale de l'offre 30 % • prix • crédibilité du prix (heures, tarifs.) 2. Références du candidat 30 % 3. Organisation du candidat 20 % 4. Compréhension de la problématique 20 % TOTAL 100 %
Indemnités	:	Aucune

**Commentaires techniques sur
la base des documents
publiés et des bases légales et
réglementaires applicables
dans le cas d'espèce**

- Qualités de l'appel d'offres** : Appel d'offres correspondant aux documents A1 et B1
- Remarques sur l'appel d'offres** : La CCAO regrette que l'adjudicateur utilise la méthode T2 pour la comparaison des offres et n'applique pas encore les nouvelles recommandations cantonales édictées par la commission cantonale sur les marchés publics. Néanmoins, en appliquant un coefficient correctif, elle s'approche de la méthode T1. La Ville de Genève s'est engagée pour les prochaines procédures à appliquer la méthode T1. Il s'agit ici d'une procédure antérieure à ce changement.

Avis de la CCAO



Distribution : Aux membres des membres

Ville de Genève
Département des constructions et de l'aménagement
Direction du patrimoine bâti
Rue du Stand 25 – 1204 Genève